



Jugement rejete par le pere pour une pension alimentaire

Par **EXILIE**, le **09/06/2011** à **16:52**

Bonjour,

le 18 janvier 2011 à été rendu un jugement a l'encontre du père de ma fille pour une pension alimentaire de 150e et ce rétroactivement à compter du 8 mars 2010. Tous cela c'est passé sans que Monsieur ne se manifeste avec un avocat. Donc reçoit sa notification par huissier, le 17 mai je reçois un courrier de la cour d'appel me faisant part que Monsieur interjette le jugement. ET à ce jour il ne m'a versé que 100e le 18 mai 2011. QUE DOIS JE FAIRE EN SACHANT QUE J'AI EU UN AVOCAT AIDE JURIDICTIONNELLE?

Par **mimi493**, le **09/06/2011** à **20:13**

Reprendre un avocat pour l'appel